

Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 5 novembre à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Champniers-Reilhac au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 25 octobre 2024

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Marie-Jeanne DARTOUT, Paulette LACROIX, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Gérard CHAPEAU, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Julien MARIÉ, Bernard VAURIAC, Pascal MECHINEAU, Pierre HACHIN, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Henri SEEGER à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Christian DESROCHE à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	101.16
Collège des Départements	2	2	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	15	18	1	18	
TOTAL	34	18	22	-	101.16	

Objet : Élection d'un.e vice-Président.e du Parc délégué.e à la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages

Vu l'article 1.2.2.4.1 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin qui précise que :

« Le Bureau exécutif est composé de membres issus du Bureau syndical :

- Président(e) du Syndicat Mixte et 1^{er(e)} Vice-président(e) du Syndicat Mixte ;
- 8 Vice-président(e)s maximum dont le/la Président(e) de la commission GEMAPI.

Votants : 101.16
Pour : 100.16
Abstentions : 1
Contre : 0

Hormis le président de la commission GEMAPI, qui est de droit Vice-président, et hormis le 1^{er} Vice-président qui est élu dans les mêmes conditions que le Président, les autres Vice-président(e)s représentant l'ensemble des Collèges sont élus par le Bureau syndical au scrutin uninominal à deux tours. Chaque Vice-président préside une commission thématique. »

Le bureau exécutif en place a été installé lors du Bureau syndical du 11 mai 2023 à Champsac (délibération n° 48-2023) et se compose ainsi :

- **Pascal MÉCHINEAU**, 1^{er} vice-président, délégué aux Finances, Gouvernance, Ressources humaines et Président du Conseil d'orientations et de développement
- **Philippe FRANCOIS**, Président de la Commission GEMAPI, vice-président délégué aux Milieux aquatiques
- **Pascal BOURDEAU**, vice-président délégué à la Biodiversité
- **Sébastien FISSOT**, vice-président délégué à la Forêt, Agriculture, Circuits courts
- **Julien MARIÉ**, vice-président délégué au Tourisme et Communication
- **Lucien COINDEAU**, vice-président délégué à la Culture, Education au territoire, Implication
- **Gilbert CHABAUD**, vice-président délégué à l'Urbanisme, Patrimoine, Paysages
- **Colette LANGLADE**, vice-présidente déléguée à la Transition écologique et adaptation au changement climatique

Les vice-Présidents président les Commissions liées à leur délégation.

A la suite du décès de Monsieur Gilbert Chabaud, il convient d'élire un.e vice-président.e en charge de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages.

Il/elle percevra une indemnité votée en Comité syndical le 13 décembre 2022.

La Présidente du Parc propose la candidature de monsieur Jean LEGOFF, déjà impliqué dans cette commission puisqu'il secondait Gilbert Chabaud.

Il est proposé d'autre part de désigner un.e élu.e délégué.e du Bureau syndical qui pourra le seconder : Mme Isabelle Heckelmann propose sa candidature.

Pour ces élus désignés, et seulement sur la base d'un ordre de mission signé préalablement par la Présidente, des frais de déplacement pourront leur être versés.

Le Bureau syndical après en avoir délibéré à la majorité :

- **ELIT** Jean LEGOFF, délégué de la ville-porte de Nexon, vice-Président du Parc et Président de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Paysages (UPP) ;
- **L'AUTORISE** à signer tout document n'impliquant pas d'engagement financier relevant de cette délégation ;
- **DÉSIGNE** Isabelle HECKELMANN, déléguée de la commune de Saint-Paul-la-Roche, pour seconder le vice-président à la Commission UPP ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document en lien avec ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 5 novembre à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Champniers-Reilhac au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 25 octobre 2024

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Marie-Jeanne DARTOUT, Paulette LACROIX, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Gérard CHAPEAU, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Julien MARIÉ, Bernard VAURIAC, Pascal MECHINEAU, Pierre HACHIN, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Henri SEEGERS à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Christian DESROCHE à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	101.16
Collège des Départements	2	2	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	15	18	1	18	
TOTAL	34	18	22	-	101.16	

Objet : Validation du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Dronne Amont et dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Vu la Directive n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu la Loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,

Vu la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la Loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,

Votants : 101.16
Pour : 101.16
Abstentions : 0
Contre : 0

- Vu** la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (dite Grenelle 1),
- Vu** la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2),
- Vu** la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- Vu** la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- Vu** le Code de l'Environnement et notamment son article L. 211-7,
- Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour-Garonne,
- Vu** le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Isle-Dronne,
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Périgord Limousin.

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été réalisé par les communautés de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Périgord Nontronnais et Périgord Limousin au profit du Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNRPL) pour le bassin versant de la Haute-Dronne (incluant la Côte) en date du 31 janvier 2023. Cette compétence couvre plusieurs volets, dont l'aménagement des bassins hydrographiques, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, la défense contre les inondations, et la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines, conformément à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

En juillet 2023, le Parc a recruté un chargé de mission GEMAPI pour animer cette compétence.

Afin de bénéficier des aides publiques pour la réalisation de projets visant à préserver et améliorer la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Dronne Amont, il est nécessaire de mettre en place un Programme pluriannuel de gestion (PPG). Ce travail, initié au second semestre 2023, s'est achevé en septembre 2024 avec la validation du programme en Commission GEMAPI le 29 juillet 2024 et en Comité de pilotage le 20 septembre 2024. Le programme d'actions, annexé à la présente délibération, comprend 9 orientations stratégiques déclinées en 26 actions, prévues pour une durée de 5 ans à compter de sa validation par le Préfet.

Le financement du programme d'actions, d'un montant prévisionnel de 2,565 millions d'euros, provient principalement de subventions publiques, attribuées en fonction des actions réalisées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Union Européenne et les Départements. Conformément aux statuts du PNRPL, certaines actions verront leur reste à charge supporté par les collectivités ayant transféré la compétence GEMAPI au Parc. Pour d'autres actions, ce reste à charge sera à la responsabilité des propriétaires bénéficiant directement du projet.

Les montants indiqués dans les tableaux joints sont des estimations prévisionnelles et seront ajustés annuellement en fonction de l'avancement du programme.

Pour devenir opérationnel, le PPG doit faire l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) par arrêté préfectoral. Il sera également associé à une déclaration loi sur l'eau (DLE) et sera soumis à une enquête publique conformément aux dispositions en vigueur.

Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme d'actions composant le PPG Dronne Amont et son financement ;
- **AUTORISE** la Présidente à présenter les dossiers DIG et DLE auprès des services de l'État ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document en lien avec ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Certifié exécutoire

La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 024-258728534-20241105-85_2024-DE



Enjeux	Orientation stratégique	Actions	Cout estimatif (TTC)	Total aides publiques*		Reste à charge (GEMAPI)		
				%	€	%	€	
Animation du programme		A1	Animation du Programme Pluriannuel de Gestion Dronne Amont	325 000 €	55%	179 605€	45%	145 395€
		A2	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du prochain PPG	50 000€	80%	40 000€	20%	10 000€
Zones humides et biodiversité	Préserver et restaurer les zones humides du territoire et leur patrimoine naturel associé	A3	Animation et conseils techniques pour la préservation des zones humides	cf CATZHE	-	-	-	-
		A4	Restaurer ou gérer les zones humides dégradées ou en voie de détérioration	62 500€	80%	50 000€	20%	12 500€
		A5	Veille et animation foncière de parcelles riveraines des cours d'eau et sur les zones humides	Animation	-	-	-	-
		A6	Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités économiques	Animation	-	-	-	-
		A7	Suivi et gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	Avenant	-	-	-	-
Qualité écologique des cours d'eau	Agriculture : Aider la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources	A8	Animation de dispositifs agro-environnementaux favorables aux milieux aquatiques et à la biodiversité	Animation	-	-	-	-
		A9	Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvements et de passages pour la traversée du bétail et/ou des engins	200 000€	80%	160 000€	Reste à charge privé	
	Etangs : Construire une politique concertée du devenir et de gestion des étangs afin de minimiser les impacts	A10	Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Effacement)	600 000 €	80%	480 000€	20%	120 000€
			Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Aménagement)	500 000€	50%	250 000€	Reste à charge privé	
	Réseau hydrographique : Améliorer l'hydromorphologie et les habitats associés	A11	Promouvoir et accompagner des pratiques sylvicoles respectueuse de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Animation	-	-	-	-
		A12	Enlèvement sélectif d'embâcles à risques	20 000€	0%	-	100%	20 000€
		A13	Diversification des écoulements en lits mineurs	30 000€	80%	24 000€	20%	6 000€
		A14	Aménagement d'ouvrages de franchissement pérenne	160 000€	80%	128 000€	20%	32 000€
	Continuité écologique : Maintenir et restaurer les continuités écologiques des cours d'eau	A15	Restauration de la petite continuité écologique	80 000€	80%	64 000€	Reste à charge privé	
		A16	Accompagner les propriétaires de seuil pour minimiser les impacts (Effacement)	250 000€	80%	200 000€	20%	50 000€
Accompagner les propriétaires de seuil pour minimiser les impacts (Aménagement)	250 000€		50%	125 000€	Reste à charge privé			
Sécurité des biens et des personnes	Risque inondation : Améliorer la résilience du territoire face au risque inondation	A17	Pérenniser la connaissance des plus hautes eaux connues	Animation	-	-	-	-
		A18	Accompagnement des collectivités pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegardes	Animation	-	-	-	-
	Ressource en eau : Collaborer avec les acteurs concernés pour assurer l'accessibilité et la qualité de la ressource en eau	A19	Accompagner des actions en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau	Animation	-	-	-	-
Connaissances du territoire	Améliorer les connaissances du territoire	A20	Réalisation de suivis scientifiques	2 500€	60%	1 500€	40%	1 000€
		A21	Suivi des Moules perlières sur la Dronne amont	Cf contrat Parc	80%	-	-	-
Perception partagée du territoire	Apporter à l'ensemble des acteurs une meilleure compréhension des milieux aquatiques du territoire	A22	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires	2 000€	80%	1 600€	20%	400€
		A23	Élaboration d'un Guide des Bonnes Pratiques en Bord de Cours d'eau pour les Riverains	3 000€	80%	2 400€	20%	600€
		A24	Sensibiliser l'ensemble des publics et inciter à l'action	10 000€	80%	8 000€	20%	2 000€
		A25	Labélisation « Rivière Sauvage »	20 000€	31%	6 300€	69%	13 700€
		A26	Appui technique aux collectivités dans la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets	Animation	-	-	-	-
TOTAL			2 565 000€	1 720 405€		413 595€		

Figure 1 Tableau financier du PPG Dronne Amont

*L'écart entre le coût total estimé et la somme des aides publiques plus le reste à charge (GEMAPI), correspond à la part assumée par les propriétaires ayant un intérêt dans les projets.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 024-258728534-20241105-85_2024-DE



Enjeux	Orientation stratégique	Actions	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (TTC)	Objectif sur le PPG	Montant de Reste à charge GEMAPI						
						TOTAL	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	
Animation du programme		A1	Animation du Programme Pluriannuel de Gestion Dronne Amont	PNRPL	325 000€		145 395€	29 079 €	29 079 €	29 079 €	29 079 €	29 079 €
		A2	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du prochain PPG	PNRPL	50 000€		10 000€	0	0	0	0	10 000€
Zones humides et biodiversité	Préserver et restaurer les zones humides du territoire et leur patrimoine naturel associé	A3	Animation et conseils techniques pour la préservation des zones humides	PNRPL	cf CATZH-E	-	-	-	-	-	-	-
		A4	Restaurer ou gérer les zones humides dégradées ou en voie de détérioration	PNRPL	62 500€	2 ha de zones humides restauré/an	12 500€	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500€
		A5	Veille et animation foncière de parcelles riveraines des cours d'eau et sur les zones humides	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-
		A6	Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités économiques	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-
		A7	Suivi et gestion des Espèces Exotiques Envahissantes	PNRPL	Avenant	-	-	-	-	-	-	-
Qualité écologique des cours d'eau	Agriculture : Aider la profession agricole sur des démarches durables préservant les ressources	A8	Animation de dispositifs agro-environnementaux favorables aux milieux aquatiques et à la biodiversité	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
		A9	Mettre en œuvre des actions de mise en défens des berges, d'aménagement de points d'abreuvements et de passages pour la traversée du bétail et/ou des engins	PNRPL	200 000€	4km de mise en défens par an	Reste à charge privé					
	Etangs : Construire une politique concertée du devenir et de gestion des étangs afin de minimiser les impacts	A10	Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Effacement)	PNRPL	600 000€	20 effacements	120 000€	18 000€	18 000€	24 000€	30 000€	30 000€
		A10	Accompagner les propriétaires d'étangs pour minimiser les impacts (Aménagement)	PNRPL ou Privé	500 000€	10 aménagements	Reste à charge privé					
	Réseau hydrographique : Améliorer l'hydromorphologie et les habitats associés	A11	Promouvoir et accompagner des pratiques sylvicoles respectueuses de la ressource en eau et des milieux aquatiques	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
		A12	Enlèvement sélectif d'embâcles à risques	PNRPL	20 000€	-	20 000€	4 000€	4 000€	4 000€	4 000€	4 000€
		A13	Diversification des écoulements en lits mineurs	PNRPL	30 000€	-	6 000€	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
		A14	Aménagement d'ouvrages de franchissement pérenne	PNRPL	160 000€	4 aménagements de passage à gué	32 000€	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	Continuité écologique : Maintenir et restaurer les continuités écologiques des cours d'eau	A15	Restauration de la petite continuité écologique	PNRPL	80 000€	-	Reste à charge privé					
		A16	Accompagner les propriétaires de seuil pour minimiser les impacts (Effacement)	PNRPL	250 000€	1 seuil effacé	50 000€	0€	0€	0€	12 500€	37 500 €
Sécurité des biens et des personnes	Risque inondation : Améliorer la résilience du territoire face au risque inondation	A17	Pérenniser la connaissance des plus hautes eaux connues	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
		A18	Accompagnement des collectivités pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegardes	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
	Ressource en eau : Collaborer avec les acteurs concernés pour assurer l'accessibilité et la qualité de la ressource en eau	A19	Accompagner des actions en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	
Connaissances du territoire	Améliorer les connaissances du territoire	A20	Réalisation de suivis scientifiques	PNRPL	2 500€	Construction d'un plan de suivi cours d'eau	1 000€	0€	1 000€	0€	0€	0€
		A21	Suivi des Moules perlières sur la Dronne amont	PNRPL	Cf contrat Parc	-	-	-	-	-	-	
Perception partagée du territoire	Apporter à l'ensemble des acteurs une meilleure compréhension des milieux aquatiques du territoire	A22	Animer des programmes pédagogiques auprès des scolaires	PNRPL	2 000€	-	400€	0€	400€	0€	0€	0€
		A23	Élaboration d'un Guide des Bonnes Pratiques en Bord de Cours d'eau pour les Riverains	PNRPL	3 000€	-	600€	400€	200€	0€	0€	0€
		A24	Sensibiliser l'ensemble des publics et inciter à l'action	PNRPL	10 000€	-	2 000€	0€	600€	600€	800€	0€
		A25	Labélisation « Rivière Sauvage »	PNRPL	20 000€	-	13 700€	4 900€	2 200€	2 200€	2 200€	2 200€
A26	Appui technique aux collectivités dans la prise en compte des milieux aquatiques dans les projets	PNRPL	Animation	-	-	-	-	-	-	-		
TOTAL					2 565 000€		413 595€	60 079 €	67 179 €	71 579 €	90 279 €	124 479 €

Figure 2 Tableau financier des restes à charge du PPG Dronne Amont



Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 5 novembre à 18 heures, le Bureau syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Champniers-Reilhac au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Date de convocation : 25 octobre 2024

Étaient présents :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Bernard JARRY, Marie-Jeanne DARTOUT, Paulette LACROIX, Sébastien FISSOT, Fabien HABRIAS, Isabelle HECKELMANN, Solange COTTA, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Gérard CHAPEAU, Dominique MARCETEAU, Francine BERNARD, Philippe FRANCOIS, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

Excusés et absents :

Collège régional : Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Julien MARIÉ, Bernard VAURIAC, Pascal MECHINEAU, Pierre HACHIN, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Roland GARNICHE, Pierre MILLET-LACOMBE, Claudine LATHIERE, Jean-Michel CHABAUD, Loïc GAYOT

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Mélanie PLAZANET à Colette LANGLADE

Collège départemental : -

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Henri SEEGER à Bernard JARRY, Claudine LATHIERE à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Christian DESROCHE à Sébastien FISSOT

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	4	1	2	26.76	53.52	101.16
Collège des Départements	2	2	2	14.82	29.64	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	28	15	18	1	18	
TOTAL	34	18	22	-	101.16	

Objet : Participation au Centenaire Marcelle DELPASTRE en 2025

L'année 2025 marquera le centenaire de la naissance de Marcelle DELPASTRE, figure emblématique de la culture limousine, à la fois poète et paysanne (1925- 1998)

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite porter un coup d'éclairage sur ce centenaire et coordonne l'élaboration d'un programme d'événements et manifestations à l'échelle du territoire régional.

Votants : 101.16
Pour : 101.16
Abstentions : 0
Contre : 0

Les Pnr Périgord-Limousin et Millevaches en Limousin (où est née Marcelle DELPASTRE), porteurs de politiques en faveur de la culture occitane, ont été invités à participer au comité de pilotage mis en place par la Région fin juin 2024 et ensemble, préparent actuellement cette célébration par l'accompagnement notamment de la Compagnie Lilo, dans la préparation du spectacle "Marcelle à l'oreille ».

Cet accompagnement porte sur la création du mobilier du spectacle faisant appel aux savoir-faire des métiers d'art (feutre, bois, travail de la corne, broderie...) de nos territoires et le soutien à la création contemporaine occitane.

La compagnie, cherchant des soutiens financiers à la production et à la fabrication du spectacle, sollicite pour conforter ses dossiers de demande, des lettres d'engagement de préachat du spectacle par des structures de diffusion manifestant l'intérêt que celles-ci portent au spectacle. A ce titre, elle sollicite nos Parcs qui envisagent de proposer ce spectacle dans le cadre du centenaire

Le Bureau syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de produire une lettre d'engagement de préachat du spectacle par le PNRPL, à hauteur de 1 000 € ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Certifié exécutoire

La présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

